

développement. Pour atteindre cette priorité, il s'agit : de financer des programmes et des projets susceptibles d'améliorer l'environnement, de sensibiliser le public à l'environnement, de créer et d'appuyer des institutions, de réunir des données et de procéder obligatoirement à l'examen environnemental de tous les projets d'aide, un processus en place depuis 1986.

- Les projets canadiens d'aide au développement sont depuis quelque temps déjà soumis à une évaluation préliminaire minutieuse afin de déterminer leur impact sur l'environnement. Ce processus deviendra plus systématique et plus visible avec l'adoption prévue de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.
- Un des objectifs à long terme de l'ACDI est d'encourager et d'aider les pays en développement à établir et à mettre en oeuvre leurs propres programmes d'évaluation environnementale. Dans cette optique, le respect des règlements et des processus d'évaluation de chaque pays sera un élément important des procédures applicables aux projets canadiens à l'étranger.
- Arriver à des pratiques et à des disciplines commerciales tenant compte des impératifs environnementaux représente un défi pour tous les pays commerçants. Le Canada discute actuellement avec ses partenaires de l'OCDE des divers moyens d'atteindre pleinement ce but, y compris des moyens par lesquels les pays commerçants peuvent être assurés que les projets importants feront l'objet des évaluations environnementales appropriées.

RECOMMANDATION 19 (paragraphe 4.61)

Le Comité recommande au gouvernement fédéral d'établir une politique et des programmes propres à encourager les entreprises canadiennes à commercialiser et à exporter des techniques et du matériel susceptibles de contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre, en particulier à l'intention des pays en développement qui ont peine à développer leur économie.

Réponse :

- Le gouvernement reconnaît parfaitement la nature globale de nombreux problèmes environnementaux et a conscience de la nécessité pour le Canada de jouer un rôle actif dans leur correction, notamment par des transferts de technologie aux pays en développement. De tels transferts de notre technologie aideront les pays en développement à bâtir leur économie nationale, tout en offrant de nouveaux débouchés aux technologies canadiennes. Cette pratique permettra plus particulièrement aux industries canadiennes de transformation aux prises avec des défis environnementaux semblables à ceux auxquels les industries des pays en développement font face, de jouer un rôle en la matière. Dans bien des cas, les transferts de technologie permettront une plus importante réduction nette des émissions de gaz à effet de serre pour chaque dollar investi.
- La privatisation et la déréglementation ont permis aux entreprises canadiennes de se lancer plus facilement dans de nouveaux domaines comme la mise au point de nouvelles techniques environnementales. De plus, la création de partenariats entre